

Délibération n°2025-03-23

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.5.2

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Appel à manifestation d'intérêt du site des Cars : attribution

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	58
Pouvoirs	15
Votants	73

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 juin, à 18h30, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 10 juin 2025 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Jean-Marc Sauviat est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Badia Maryse	à	Michèle Valibus	Fonfrede Alain	à	Jean-François Michon
Beaumont Didier	à	Franck Rebuzzi	Gantheil Robert	à	Philippe Roche
Betoule Philippe	à	Dominique Miermont	Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo
Bodeveix Jean-Pierre	à	Aurélie Gibouret-Lambert	Parrain Céline	à	Philippe Pelat
Calla Tony	à	Jean-Marc Sauviat	Ribeiro Sophie	à	Gilles Barbe
Cornelissen Jacqueline	à	Delpy Daniel	Saugeras Jean-Pierre	à	Brugère Philippe
Delibit Sandra	à	Christophe Arfeuillère	Talvard Françoise	à	Yoann Fiancette
Ecurat Daniel	à	Pierre Chevalier			

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Barbe Patrice ; Beynat Audrey ; Bézanger Joël ; Boyer Laurence ; Briquet Isabelle ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Galland Baptiste ; Gautier Stéphanie ; Granet Henri ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Lacrocq Michel ; Le Gall Nathalie ; Loge Jean-François ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Serge ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly ; Vimont Barbara.

Le président explique que dans le cadre du Schéma d'Interprétation du Patrimoine (SIP), en lien avec les acteurs du territoire, Haute-Corrèze Communauté travaille à la valorisation et à l'animation du riche patrimoine archéologique de la Haute-Corrèze dont le site des Cars est un site majeur, situé sur les communes de Saint-Merd-les-Oussines et Pérols-sur-Vézère.

Le Département de La Corrèze, propriétaire du site des Cars, en a, par convention, délégué la gestion, l'animation et la valorisation à Haute-Corrèze Communauté.

C'est la 6^e année que, du 1^{er} juillet au 31 août, le pavillon du site des Cars va être ouvert avec des médiateurs, qui accueillent les visiteurs, proposent des visites du site gratuites et tiennent une petite boutique terrasse où l'on peut se rafraîchir et consommer des produits locaux. L'été dernier, plus de 3 500 visiteurs ont ainsi été accueillis. Le site des Cars est un site clef dans l'attractivité touristique de notre territoire.

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé en mai dernier, Haute-Corrèze Communauté a reçu l'offre de l'association du Bac des Cars pour assurer l'accueil et la médiation sur le site des Cars cet été et propose de retenir cette offre.

Il est proposé de passer avec cette association une convention d'occupation du domaine public qui encadre à la fois l'activité de l'association et le versement, par Haute-Corrèze Communauté, d'une subvention de 4 000 € représentant deux des salaires des 4 médiateurs saisonniers (2 en juillet, 2 en août).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- **APPROUVER** le choix de l'association du Bac des Cars suite à l'appel à manifestation d'intérêt ;
- **AUTORISER** le président à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public ;
- **AUTORISER** le président à fixer la subvention versée pour un montant de 4 000 €.

A l'unanimité	
Votants	73
Pour	73
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 18 juin 2025

Le Président,
Pierre Chevalier

